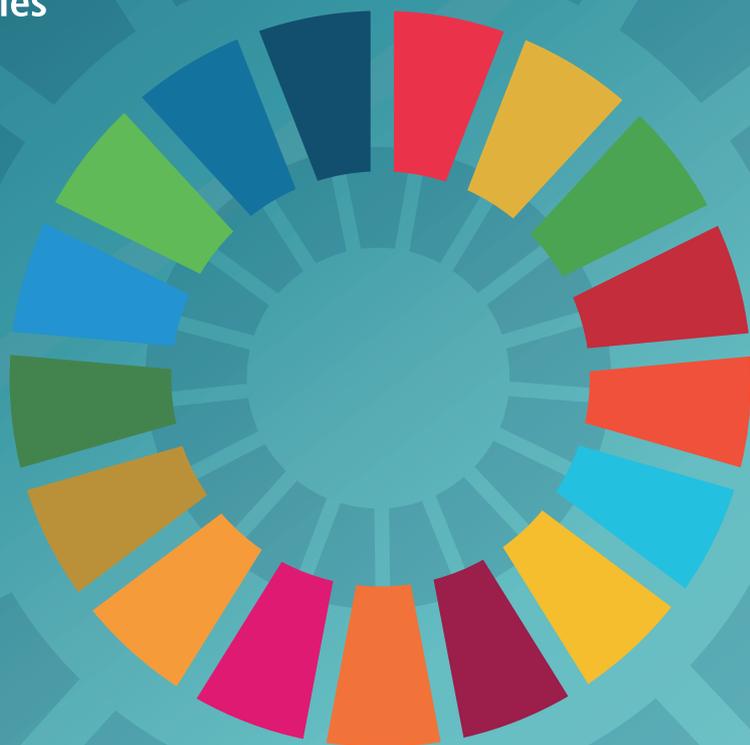




Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



PLAN D'ACTION DE LA FAO 2022–2025

pour la mise en oeuvre
de la Stratégie de la FAO relative
au changement climatique



PLAN D'ACTION DE LA FAO 2022–2025

pour la mise en oeuvre
de la Stratégie de la FAO relative
au changement climatique



Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

© FAO, 2023



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY NC SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale [langue] est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.



TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES	iv
CONTEXTE GÉNÉRAL	1
.....	
OBJECTIF DU PLAN D'ACTION	2
.....	
ALIGNEMENT ET SYNERGIES AVEC LE CADRE STRATÉGIQUE 2022–2031 ET AUTRES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	3
.....	
STRUCTURE DU PLAN D'ACTION	4
.....	
Tableau des résultats, des domaines d'action, des produits et des indicateurs de produits	5
SUIVI ET ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS	14
.....	
EXAMEN ET MISE À JOUR	14
.....	
ANNEXE 1	
Vision, piliers et résultats de la Stratégie relative au changement climatique 2022–2031	15

SIGLES ET ACRONYMES

AE	amélioration en matière d'environnement
AN	amélioration en matière de nutrition
AP	amélioration en matière de production
AV	amélioration en matière de conditions de vie
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
COP	Conférence des Parties
DPP	domaine prioritaire du Programme
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

OCB	Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement (FAO)
ODD	objectif de développement durable
PEID	petit État insulaire en développement
PMA	pays les moins avancés
REDD+	réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement

CONTEXTE GÉNÉRAL

Le présent plan d'action a été élaboré pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022–2031¹ (la Stratégie). Il s'appuie sur les contributions reçues des membres, de la Direction, des divisions/unités techniques et des bureaux décentralisés de la FAO lors des diverses consultations formelles et informelles menées dans le cadre de la préparation de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique et depuis son approbation par le Conseil de la FAO à sa 170e session² en juin 2022. Le premier projet de plan d'action a été présenté aux trois comités techniques de la FAO³ en vue du recueil d'observations et de commentaires. Il a également été examiné par l'équipe spéciale composée des points focaux des divisions techniques de la FAO au siège et des bureaux décentralisés en octobre 2022. La version finale du projet a été communiquée aux unités de la FAO (divisions, bureaux et centres) au siège et aux bureaux décentralisés pour nouvel examen et observations. La version révisée de cette version finale du plan d'action a été communiquée aux membres de la FAO aux fins du recueil d'observations écrites au début de l'année 2023, avant d'être établie sous sa forme définitive et publiée.

¹ Pour plus d'informations, voir www.fao.org/3/cc2274en/cc2274en.pdf (en anglais).

² Pour plus d'informations, voir <https://www.fao.org/3/nj485fr/nj485fr.pdf>

³ À savoir le Comité de l'agriculture, à sa 28e session: <https://www.fao.org/3/ni992fr/ni992fr.pdf>; le Comité des pêches, à sa 35e session: <https://www.fao.org/3/nj406fr/nj406fr.pdf>; et le Comité des forêts, à sa 26e session: <https://www.fao.org/3/nj915fr/nj915fr.pdf>

OBJECTIF DU PLAN D'ACTION

Le principal objectif du plan d'action est de concrétiser la vision définie dans la Stratégie, qui est la suivante: «[I]es systèmes agroalimentaires⁴ sont durables, inclusifs, résilients et adaptables au changement climatique et à ses effets; ils contribuent à des économies à faible taux d'émissions et permettent aux générations actuelles et futures d'avoir accès à une nourriture saine, salubre et nutritive en quantité suffisante, ainsi qu'à d'autres produits et services agricoles,⁵ en ne laissant personne de côté» (voir aussi l'annexe 1).

Le plan d'action peut contribuer à des changements transformationnels sur les plans international et régional, dans les systèmes agroalimentaires nationaux et dans les pratiques et capacités des acteurs locaux, notamment les agriculteurs, en particulier les petits exploitants, les petits agriculteurs et les agricultrices, les gestionnaires forestiers, les populations tributaires des forêts, les gestionnaires des terres et des ressources en eau, les pêcheurs et les aquaculteurs, les apiculteurs, les peuples autochtones et tous les autres acteurs des systèmes agroalimentaires en tant que principaux agents du changement. Il reflète, dans la mesure du possible, les besoins, les priorités, les initiatives et les partenariats sectoriels et régionaux relatifs à l'action en faveur du climat dans les systèmes agroalimentaires, de la production à la consommation.

Le plan d'action vise à guider plus avant les efforts déployés par la FAO pour renforcer l'aide qu'elle apporte aux membres en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, œuvrant ainsi à la mise en place de systèmes agroalimentaires résilients face au climat et produisant peu d'émissions, tout en s'efforçant de réaliser les objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'élimination de la faim et de la malnutrition.

Conformément à la Stratégie, le plan d'action vise également à améliorer les modalités opérationnelles de la FAO,⁶ en particulier en ce qui concerne le développement des capacités, la mobilisation des ressources, les partenariats et les communications, en vue d'une action pour le climat efficace et cohérente, fondée sur les trois piliers de la Stratégie. Pour ce faire, le plan d'action a intégré un résultat transversal supplémentaire: «Les modalités opérationnelles de la FAO sont améliorées, notamment par le développement des capacités, la mobilisation de ressources, les partenariats et les communications».

Les travaux de la FAO en lien avec le climat fondés sur la Stratégie et son plan d'action seront menés avec la participation de tous les niveaux et de toutes les unités au siège et dans les bureaux décentralisés, la prise en main et la mise en œuvre étant ainsi partagées à l'échelle de l'Organisation. Le Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement (OCB) est chargé de coordonner les activités de la FAO relatives au climat auxquelles participent toutes les divisions et unités techniques au siège et les bureaux décentralisés, de coordonner l'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie au plan interne et les effets de celle-ci selon les dispositions internes en matière de communication du plan à moyen terme 2022–2025.⁷

⁴ Le système agroalimentaire couvre le cheminement des produits alimentaires de la ferme à la table – y compris lorsque ces produits ont été cultivés, pêchés, récoltés, transformés, conditionnés, transportés, distribués, échangés, achetés, préparés, consommés ou éliminés. Il englobe également les produits non alimentaires qui constituent aussi des moyens d'existence et toutes les personnes, activités, investissements et choix qui jouent un rôle le long de la chaîne qui nous permet d'obtenir ces produits alimentaires et agricoles. Dans l'Acte constitutif de la FAO, le terme «agriculture» et ses dérivés englobent les pêches, les produits de la mer, les forêts et les produits bruts de l'exploitation forestière.

⁵ Pour la FAO, l'agriculture englobe les systèmes de production végétale et d'élevage, y compris les pâturages et les terrains de parcours, les forêts, la pêche et l'aquaculture.

⁶ Voir le paragraphe 66 de la Stratégie.

⁷ Pour plus d'informations, voir <https://www.fao.org/3/ne576fr/ne576fr.pdf>



ALIGNEMENT ET SYNERGIES AVEC LE CADRE STRATÉGIQUE 2022–2031 ET AUTRES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Alignement sur le Cadre stratégique

Le plan d'action assure la cohérence et l'alignement avec le Cadre stratégique 2022–2031 de la FAO⁸, en reliant tous les produits aux fonctions essentielles de la FAO ainsi qu'aux domaines prioritaires du Programme (DPP) pertinents, en particulier, mais pas uniquement, le domaine AE 1, «Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets». Le plan d'action étant aligné sur le Plan à moyen terme 2022–2025, il est établi pour une durée identique de quatre ans (2022 à 2025).

Synergies avec les autres documents stratégiques de la FAO

Le plan d'action cherche à créer une complémentarité et des liens avec les autres documents stratégiques de la FAO, comme la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation,⁹ les Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition,¹⁰ la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021–2025,¹¹ la Politique de la FAO sur l'égalité des sexes 2020–2030,¹² la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture,¹³ et la Stratégie de la FAO en matière de responsabilité environnementale 2020–2030.¹⁴

⁸ Pour plus d'informations, voir <https://www.fao.org/3/cb7099fr/cb7099fr.pdf>

⁹ Pour plus d'informations, voir <https://www.fao.org/3/cc2273fr/cc2273fr.pdf>

¹⁰ Pour plus d'informations, voir <https://www.fao.org/3/ne853fr/ne853fr.pdf>

¹¹ Pour plus d'informations, voir <https://www.fao.org/3/cb3352fr/cb3352fr.pdf>

¹² Pour plus d'informations, voir <https://www.fao.org/3/cb1583fr/cb1583fr.pdf>

¹³ Pour plus d'informations, voir <https://www.fao.org/3/ca7722fr/ca7722fr.pdf>

¹⁴ Pour plus d'informations, voir <https://www.fao.org/3/cb4218en/cb4218en.pdf> (en anglais).

STRUCTURE DU PLAN D'ACTION

Les éléments du plan d'action sont tirés de la Théorie du changement, qui s'inscrit dans la Stratégie. Ainsi, le plan d'action s'articule autour des trois **piliers** et des six **résultats** de la Stratégie.

En outre, dans un souci de clarté, des **domaines d'action** ont été établis pour regrouper les **produits**, qui sont les réalisations concrètes contribuant à chaque résultat de la Stratégie. Les produits sont formulés sur la base des actions de la FAO énumérées à la section IV de la Stratégie («Trois piliers au service d'une action renforcée»). Dans le tableau suivant des résultats et produits, chaque produit est mis en correspondance avec les DPP pertinents et les cibles des ODD qu'il contribue à réaliser, conformément au Cadre stratégique de la FAO.

De même, chaque domaine d'action fait l'objet d'un suivi au moyen d'un des indicateurs du Cadre de résultats 2022–2025 actualisé.¹⁵ Ces indicateurs ont été choisis compte tenu de leur lien avec le domaine d'action pour illustrer au mieux la contribution du plan d'action à la mise en œuvre du Cadre stratégique. Selon la nature du domaine d'action (technique ou fonctionnel), ces indicateurs sont soit des indicateurs de performance clés, soit des indicateurs de sorties des DPP.

¹⁵ Pour plus d'informations, voir <https://www.fao.org/3/nh231fr/nh231fr.pdf>

Tableau des résultats, des domaines d'action, des produits et des indicateurs de produits

PILIER 1.

NIVEAUX MONDIAL ET RÉGIONAL

Renforcer les politiques et la gouvernance mondiales et régionales en matière de climat

RÉSULTAT 1.1		Les questions relatives à la sécurité alimentaire, à la nutrition, aux systèmes agroalimentaires, aux ressources naturelles et aux moyens de subsistance sont pleinement intégrées aux programmes internationaux en matière de climat, d'environnement, de gestion des risques de catastrophe, d'aide humanitaire et de développement comme composantes à part entière de la solution à apporter au changement climatique, et le financement pour le climat consacré aux systèmes agroalimentaires y contribue.		
DOMAINE D'ACTION 1.1.1		INDICATEUR DU CADRE DE RÉSULTATS 2022-2025 ACTUALISÉ		
PROMOUVOIR DES SYSTÈMES AGROALIMENTAIRES DURABLES ET RÉSILIENTS DANS LE CADRE DE LA SOLUTION CLIMATIQUE		7.1.B: Nombre d'initiatives élaborées et mises en œuvre avec des organisations, fonds et programmes des Nations Unies, y compris les organismes ayant leur siège à Rome, à l'appui du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.		
Produit 1.1.1.1	Des systèmes agroalimentaires durables favorisés dans le cadre de la solution au changement climatique, à la perte de biodiversité et à la dégradation des terres, des ressources en eau et des écosystèmes, et la sécurité alimentaire et la nutrition prises en compte grâce à la participation, à la contribution et à l'appui de la FAO aux réunions et forums internationaux, en particulier au titre de l'Accord de Paris, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et des autres conventions de Rio, ainsi qu'aux débats concernant les risques de catastrophe, l'aide humanitaire et le développement, et d'autres processus internationaux pertinents.	DPP AP 1, AP 2, AP 4, AN 1, AN 2, AE 1, AE 3, AV 3 et AV 5	Cibles des ODD 2.4, 13.3, 14.2 et 15.1	Fonctions essentielles de la FAO 2, 3 et 7
Produit 1.1.1.2	Fourniture d'un appui technique à la mise en œuvre et au suivi des systèmes agroalimentaires, et des engagements pris et des initiatives et programmes adoptés en matière d'utilisation des terres ¹⁶ à la CCNUCC et aux autres conventions de Rio, ainsi qu'en collaboration avec les présidents des conférences des Parties (COP) et les champions de haut niveau de la CCNUCC, à la suite d'une étroite coordination et d'une synergie avec le pays hôte.	DPP AE 1 et AV 6	Cibles des ODD 13.1, 13.a, 14.2 et 15.1	Fonctions essentielles de la FAO 2, 3, 5 et 7
Produit 1.1.1.3	Fourniture d'un appui aux membres et aux partenaires de la FAO en matière de négociation et d'engagement concernant les systèmes agroalimentaires (y compris les préparatifs techniques) pour les futures conférences des Parties et les sessions à venir de la CCNUCC et des autres conventions de Rio, et les autres processus internationaux pertinents.	DPP AE 1	Cibles des ODD 13.3 et 13.b	Fonctions essentielles de la FAO 2, 3, 5 et 7
Produit 1.1.1.4	Prise en compte des dimensions sectorielles ¹⁷ des systèmes agroalimentaires en ce qui concerne le changement climatique, notamment les cultures, l'élevage, la gestion des nutriments, les terres, les sols, les forêts, la pêche et l'aquaculture, l'énergie, l'eau et les chaînes de valeur connexes, les écosystèmes, les moyens de subsistance, la nutrition et l'alimentation saine appuyés aux niveaux mondial et régional.	DPP AP 1, AP 2, AN 1, AN 2, AE 1, AE 3 et AV 5	Cibles des ODD 2.4, 14.2, 15.1, 15.2 et 15.3	Fonctions essentielles de la FAO 2, 3 et 7

¹⁶ En particulier, le travail conjoint de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre de l'action climatique dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire faisant suite au Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh, et l'appui aux initiatives liées à la COP 27, comme l'initiative Alimentation et agriculture au service d'une transformation durable (FAST), l'initiative Action climatique et nutrition (I-CAN), l'initiative Agir pour l'adaptation et la résilience dans le domaine de l'eau (AWARE), l'initiative mondiale sur les déchets «50 d'ici 2050», et la feuille de route visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré.

¹⁷ Comprenant notamment:

- le nexus énergie-alimentation-eau, favorisé aux niveaux mondial et régional comme une voie à exploiter pour réduire le recours aux combustibles fossiles et à leurs produits dérivés et améliorer l'accès à l'énergie durable, l'efficacité énergétique et la gestion durable de l'eau dans tous les systèmes agroalimentaires;
- l'intégration de l'utilisation durable des ressources vivantes marines avec d'autres utilisations des océans encouragée dans les forums internationaux et régionaux;
- la reconnaissance de la contribution des forêts et des arbres à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets, et l'encouragement à l'intégrer dans la gestion durable des forêts ainsi que le rôle des produits et de l'énergie issus de la biomasse forestière fabriqués de manière durable;
- la promotion de la production végétale durable et intelligente face au climat comme moyen d'atténuer le changement climatique et de s'adapter à ses effets, de préserver les ressources naturelles et les écosystèmes, et d'assurer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance;
- la promotion de la contribution de la gestion durable des nutriments, des sols et des animaux d'élevage dans le cadre des politiques d'adaptation et d'atténuation.

Produit 1.1.1.5	Renforcement du dialogue avec les institutions et mécanismes financiers, en particulier avec les institutions financières internationales et les fonds verticaux, comme le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds d'adaptation, et avec d'autres fonds et donateurs pour contribuer à faire reconnaître les systèmes agroalimentaires comme une solution d'adaptation face au changement climatique et d'atténuation de celui-ci.	DPP AV 6	Cible des ODD 13.a	Fonctions essentielles de la FAO 3 et 4
DOMAINE D'ACTION 1.1.2	PROMOUVOIR DES SOLUTIONS INNOVANTES	INDICATEUR DU CADRE DE RÉSULTATS 2022–2025 ACTUALISÉ AP 1: Nombre de pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à des technologies et des politiques porteuses qui contribuent à la réalisation des cibles des ODD afin que les systèmes de production végétale, animale et forestière soient productifs, résilients, novateurs et compétitifs, et qu'ils créent des possibilités entrepreneuriales et commerciales intégrées ouvertes aux petits producteurs vulnérables.		
Produit 1.1.2.1	Collecte et promotion de données attestant la contribution de la science, de l'innovation et de la technologie, notamment des instruments résultant de l'innovation technologique, sociale et politique, à l'amélioration de l'action pour le climat dans les systèmes agroalimentaires, aux niveaux mondial et régional, conformément aux autres stratégies de la FAO, en particulier la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation.	DPP AP 1, AP 2, AP 5 et AE 2	Cibles des ODD 12.a et 13.3	Fonctions essentielles de la FAO 1, 2 et 3
Produit 1.1.2.2	Renforcement de l'appui à l'échange adapté au contexte, entre les parties prenantes, de bonnes pratiques, de politiques, d'innovations et d'enseignements tirés de l'expérience concernant les systèmes agroalimentaires qui, à la fois, sont touchés par le changement climatique et font partie de la solution, grâce au pouvoir mobilisateur de la FAO et conformément aux autres stratégies de l'Organisation, en particulier la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation.	DPP AP 1, AP 2, AE 1 et AE 2	Cibles des ODD 12.2, 12.4, 12.5 et 13.3	Fonctions essentielles de la FAO 2 et 3
RÉSULTAT 1.2	La communauté internationale, les pays et les partenaires peuvent utiliser des données, y compris scientifiques, des outils, des protocoles, des directives et des normes ayant trait au changement climatique et aux systèmes agroalimentaires qui sont mis au point et rassemblés par la FAO et ses partenaires, notamment aux fins du suivi et de la communication d'informations, à la demande des membres, de l'analyse des risques et de la vulnérabilité face au changement climatique, de l'analyse des obstacles à l'adaptation et des coûts de l'adaptation, de la conception de modèles d'évaluation et de l'adoption de bonnes pratiques et de politiques relatives à la résilience et à l'adaptation face au changement climatique ainsi qu'à son atténuation.			
DOMAINE D'ACTION 1.1.2	APPUYER L'ACCÈS AUX DONNÉES ET CONSTATATIONS LES PLUS RÉCENTES AINSI QUE LEUR DIFFUSION	INDICATEUR DU CADRE DE RÉSULTATS 2022–2025 ACTUALISÉ 5.2.c: Proportion de processus statistiques et de produits relatifs aux données de la FAO qui sont de bonne qualité au regard du cadre d'assurance de la qualité pertinent.		
Produit 1.2.1.1	Fourniture et mise à jour régulière de données scientifiques, de connaissances, d'informations et de données factuelles relatives aux risques liés au changement climatique et aux effets de celui-ci (notamment la variabilité du climat) sur les systèmes agroalimentaires.	DPP AP 1, AP 2, AP 5, AN 1, AE 1, AE 3 et AV 4	Cibles des ODD 12.8 et 13.1	Fonctions essentielles de la FAO 1, 6 et 7
Produit 1.2.1.2	Fourniture d'informations et de données scientifiques et factuelles sur la réduction des émissions dans les systèmes agroalimentaires, la restauration des terres et des écosystèmes et le stockage du carbone dans différents types d'écosystèmes, tels que les terres agricoles et forestières, les pâturages, les terrains de parcours, les tourbières et les zones humides, les environnements marins et autres environnements aquatiques, ainsi que sur leur adaptation et leur résilience, sur la base des décisions pertinentes de la CCNUCC et de l'Accord de Paris ainsi que des lignes directrices du GIEC, en vue d'atteindre l'objectif de 1,5 degré.	DPP AP 1, AP 2, AE 1 et AE 3	Cibles des ODD 14.3, 15.2 et 15.3	Fonctions essentielles de la FAO 1, 2 et 7
Produit 1.2.1.3	Recueil et production de connaissances et d'informations sur les possibilités, les difficultés et les modalités d'accès aux marchés du carbone, aux autres mesures d'incitation et au financement pour les systèmes agroalimentaires, sur la base des décisions pertinentes de la CCNUCC et de l'Accord de Paris ainsi que des lignes directrices du GIEC.	DPP AE 1 et AV 6	Cible des ODD 13.1	Fonctions essentielles de la FAO 1, 2, 4 et 7
Produit 1.2.1.4	Outils, protocoles, directives et normes élaborés pour faciliter l'intégration de données et constatations relatives aux systèmes agroalimentaires et au changement climatique dans la prise de décisions.	DPP AE 1 et AV 6	Cibles des ODD 12.8 et 13.1	Fonctions essentielles de la FAO 1, 2, 4 et 7

PILIER 2.

NIVEAU NATIONAL

Renforcer la capacité qu'ont les pays d'agir pour le climat

RÉSULTAT 2.1		Les membres de la FAO mettent en œuvre les engagements climatiques qu'ils ont énoncés dans leurs stratégies sur les systèmes agroalimentaires et/ou le changement climatique. Ils effectuent un suivi de ces engagements, en rendent compte et les mettent en lien avec d'autres engagements et indicateurs du développement durable, notamment dans leurs rapports périodiques soumis au titre du cadre de transparence renforcée de la CCNUCC et d'autres cadres internationaux d'établissement de rapports.		
DOMAINE D'ACTION 2.1.1		INDICATEUR DU CADRE DE RÉSULTATS 2022–2025 ACTUALISÉ AE 1: Nombre de pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de pratiques, de politiques et de programmes agricoles intelligents face au climat qui contribuent à la réalisation des cibles des ODD favorisant la transformation et la résilience des systèmes agroalimentaires en vue de concrétiser la durabilité et les objectifs de l'Accord de Paris.		
RENFORCER L'APPUI TECHNIQUE ET POLITIQUE DE LA FAO AUX PAYS				
Produit 2.1.1.1	Les pays bénéficient d'une aide au renforcement des capacités de conception, de mise en œuvre, de suivi, de communication d'informations et d'actualisation des engagements nationaux – notamment les contributions déterminées au niveau national, les plans nationaux d'adaptation, les mesures d'atténuation adaptées au pays, les stratégies de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+), les stratégies à long terme et les communications d'informations relatives à l'adaptation – liés aux systèmes agroalimentaires dans toutes leurs dimensions sectorielles, compte tenu de la nécessité de stopper et d'inverser le cours de la perte de biodiversité, et de restaurer les terres, les ressources en eau et les écosystèmes.	DPP AE 1, AE 2 et AP 1	Cibles des ODD 12.2, 13.1, 13.3 et 15.5	Fonctions essentielles de la FAO 2 et 3
Produit 2.1.1.2	Les institutions nationales pertinentes pour les systèmes agroalimentaires, en particulier les établissements de recherche, de vulgarisation, de formation et d'assistance technique et les systèmes d'innovation, bénéficient d'une aide au développement et à la diffusion de solutions adaptées au pays et aux conditions locales, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, et de moyens de mise en œuvre améliorés.	DPP AP 1, AP 2, AE 1, AE 2 et AE 4	Cibles des ODD 12.a, 13.1 et 13.3	Fonctions essentielles de la FAO 4
Produit 2.1.1.3	Les pays bénéficient d'un appui technique et d'une assistance en matière de renforcement de la réduction des risques de catastrophe et de développement des mesures préventives, des systèmes d'alerte rapide, de l'analyse des risques et de la planification, ce qui contribue au renforcement des capacités d'adaptation et de la résilience et à l'évaluation des pertes et des dommages liés au climat dans les systèmes agroalimentaires, l'accent étant mis sur les petits États insulaires en développement (PEID), les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, suivant leurs priorités nationales.	DPP AE 1, AE 3 et AE 4	Cibles des ODD 13.1, 13.3 et 15.1	Fonctions essentielles de la FAO 4
Produit 2.1.1.4	Les pays bénéficient d'un appui technique et d'une assistance en matière de production, de collecte, de contrôle, d'analyse, d'exploitation et de diffusion des données et informations nécessaires à l'action pour le climat et font avancer le développement du numérique à cette fin.	DPP AE 1	Cibles des ODD 13.1 et 13.3	Fonctions essentielles de la FAO 1 et 4
Produit 2.1.1.5	Les pays bénéficient d'un appui technique et d'une assistance en matière d'établissement de niveaux de référence relatifs à l'adaptation et à l'émission de gaz à effet de serre (GES), de suivi et d'établissement de rapports sur les progrès accomplis au regard de leurs engagements liés au climat dans le cadre du CCNUCC, de l'Accord de Paris et d'autres cadres pertinents d'établissement de rapports.	DPP AE 1	Cibles des ODD 13.1 et 13.3	Fonctions essentielles de la FAO 1 et 4
DOMAINE D'ACTION 2.1.2		INDICATEUR DU CADRE DE RÉSULTATS 2022–2025 ACTUALISÉ AV 6: Nombre de pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à la réalisation des cibles des ODD préconisant des investissements publics et privés accrus, et a renforcé les capacités de tirer parti des investissements futurs pour accélérer la transition vers des systèmes agroalimentaires durables ayant des effets à grande échelle sur la réduction des inégalités et l'éradication de la pauvreté et de la faim.		
RENFORCER L'ACCÈS DES MEMBRES AU FINANCEMENT DE L'ACTION CLIMATIQUE ET LES PARTENARIATS				
Produit 2.1.2.1	Fourniture d'une aide aux pays, à la demande de ceux-ci, pour faciliter leur accès, en temps opportun et de manière appropriée, à des ressources financières leur permettant d'appliquer à grande échelle des mesures de résilience, d'adaptation et d'atténuation dans les secteurs agricole et alimentaire, en particulier grâce à des fonds internationaux nouveaux et supplémentaires dans le contexte des engagements pris au titre de la CCNUCC, de l'Accord de Paris et des autres conventions de Rio, et faciliter la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des ODD.	DPP AV 6	Cible des ODD 13.a	Fonctions essentielles de la FAO 4 et 5

Produit 2.1.2.2	La FAO prête aux pays qui en font la demande un appui et une assistance en matière de recensement, d'évaluation et de classement par ordre de priorité des besoins de financement de l'action pour le climat dans les systèmes agroalimentaires, et en matière d'allocation de fonds internationaux et nationaux, publics et privés, à l'action pour le climat, y compris en ce qui concerne la réaffectation des subventions destinées aux systèmes agroalimentaires à des activités et des investissements appuyant les mesures de résilience, d'adaptation et d'atténuation dans les systèmes agroalimentaires.	DPP AV 6	Cible des ODD 13.a	Fonctions essentielles de la FAO 4
Produit 2.1.2.3	La FAO aide les pays à rechercher et à établir, selon qu'il convient, des partenariats stratégiques publics et privés avec des organisations internationales, régionales, nationales et locales en vue d'accélérer l'action pour le climat dans les systèmes agroalimentaires.	DPP AE 1 et AV 6	Cible des ODD 17.17	Fonctions essentielles de la FAO 5 et 4
DOMAINE D'ACTION 2.1.3	PROMOUVOIR L'ADOPTION DE BONNES PRATIQUES ET DE SOLUTIONS INNOVANTES	INDICATEUR DU CADRE DE RÉSULTATS 2022–2025 ACTUALISÉ 5.4.A: Nombre de produits de la FAO de bonne qualité qui mettent en avant les technologies au service de systèmes agroalimentaires durables afin de renforcer les capacités des pays de prendre des décisions concernant l'adoption de ces technologies.		
Produit 2.1.3.1	La FAO aide les pays à rechercher et à transposer à plus grande échelle les bonnes pratiques et les instruments technologiques, sociaux, politiques, législatifs, financiers et institutionnels novateurs à l'appui de la résilience climatique, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets. ¹⁸	DPP AP 2, AP 4, AE 1 et AV 4	Cibles des ODD 2.4, 12.8 et 13.1	Fonctions essentielles de la FAO 4 et 6
Produit 2.1.3.2	La FAO aide les pays à créer des synergies et à opérer des arbitrages entre les mesures et les résultats à court et à long termes intéressant la résilience climatique, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, ainsi qu'entre l'action pour le climat et les autres ODD.	DPP AP 4, AE 1, AE 3, AE 4 et AV 4	Cibles des ODD 2.4 et 13.1	Fonctions essentielles de la FAO 4 et 6
DOMAINE D'ACTION 2.1.4	PROMOUVOIR L'INTÉGRATION DE L'ÉGALITÉ, DE L'INCLUSION ET DE LA DIVERSITÉ DANS L'ACTION POUR LE CLIMAT	INDICATEUR DU CADRE DE RÉSULTATS 2022–2025 ACTUALISÉ AV 1: Nombre de cadres de programmation par pays (CPP)/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à des politiques, des stratégies, des programmes et des cadres juridiques tenant compte des questions de genre afin de contribuer à la réalisation des cibles des ODD qui portent sur l'égalité des droits entre femmes et hommes, l'accès des femmes aux ressources, aux services, aux technologies, aux institutions, aux débouchés économiques et à la prise de décisions, et leur pouvoir dans ces domaines, et l'élimination des lois et des pratiques discriminatoires.		
Produit 2.1.4.1	La FAO aide les pays à prendre des décisions et à agir pour le climat de manière éclairée et inclusive au niveau national et à tenir compte des moyens de subsistance, de la participation active des femmes, des jeunes et des titulaires de droits fonciers légitimes, y compris les peuples autochtones, les petits producteurs et les agriculteurs familiaux, les pauvres des zones rurales, les groupes marginalisés et minoritaires, les personnes déplacées et les personnes handicapées, ainsi que des avantages qu'ils en tirent.	DPP AV 2 et AV 4	Cible des ODD 16.7	Fonctions essentielles de la FAO 5
Produit 2.1.4.2	La FAO aide les pays à élaborer et à adopter des politiques, des lois et des mesures climatiques inclusives et porteuses de transformation en matière de genre.	DPP AV 1	Cible des ODD 5.c	Fonctions essentielles de la FAO 5
Produit 2.1.4.3	La FAO fournit un appui et une assistance aux pays en développement qui sont particulièrement exposés au changement climatique et ont de faibles capacités d'adaptation, notamment les PEID, les PMA les PDSL, les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires et d'autres pays particulièrement exposés, à élaborer et à adopter des stratégies spécifiques de résilience et d'adaptation, suivant leurs priorités nationales.	DPP AP 2, AE 1 et AV 6	Cibles des ODD 13.b et 14.7	Fonctions essentielles de la FAO 6

¹⁸ Les principaux outils et approches élaborés et utilisés par la FAO pour concevoir et suivre les bonnes pratiques en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets sont l'approche des écoles pratiques d'agriculture, le schéma holistique pour l'auto-évaluation paysanne de la résilience climatique (SHARP), l'outil d'analyse ex ante du bilan carbone (EX-ACT) et l'agriculture intelligente face au climat (ACI).



RÉSULTAT 2.2		INDICATEUR DU CADRE DE RÉSULTATS 2022–2025 ACTUALISÉ		
DOMAINE D'ACTION 2.2.1		5.1.a: Qualité des activités techniques et normatives de l'Organisation, mesurée par des enquêtes menées auprès des parties prenantes concernées.		
Produit 2.2.1.1	La FAO aide les pays à examiner les politiques, les cadres juridiques et institutionnels et les stratégies de développement nationaux et sous-nationaux et, le cas échéant, les investissements, les mesures d'incitation, les plans de financement et les budgets intéressant les systèmes agroalimentaires, les systèmes nationaux de protection sociale et d'autres secteurs essentiels afin de tenir compte des questions liées au climat et de satisfaire aux obligations juridiques internationales y relatives.	DPP AE 1 et AV 6	Cible des ODD 13.2	Fonctions essentielles de la FAO 3 et 4
Produit 2.2.1.2	La FAO aide les pays à intégrer les questions relatives aux systèmes agroalimentaires, y compris la gestion des ressources naturelles, dans leurs stratégies et plans climatiques nationaux, notamment les plans nationaux d'adaptation, les contributions déterminées au niveau national, les mesures d'atténuation adaptées au pays, les stratégies REDD+, les stratégies à long terme, les plans de réduction et de gestion des risques de catastrophe et les plans d'intervention humanitaire.	DPP AE 1 et AV 4	Cible des ODD 13.2	Fonctions essentielles de la FAO 3 et 4
Produit 2.2.1.3	La FAO aide les pays à intégrer les questions liées au changement climatique, à la perte de biodiversité et à la dégradation des terres qui se recoupent dans les législations et plans nationaux pertinents, notamment les contributions déterminées au niveau national, les plans nationaux d'adaptation, les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, les stratégies REDD+ et les stratégies à long terme.	DPP AP 1, AP 2, AE 1 et AE 3	Cible des ODD 15.5	Fonctions essentielles de la FAO 3 et 4
Produit 2.2.1.4	La FAO aide les pays à mener, selon qu'il convient, des réformes des politiques et des lois, en particulier concernant la gouvernance et les incitations au développement des capacités y relatives, qui facilitent et rendent possible des systèmes agroalimentaires à faibles émissions de carbone, efficaces et résilients face au changement climatique.	DPP AE 1 et AV 4	Cible des ODD 13.2	Fonctions essentielles de la FAO 3 et 4

PILIER 3.**NIVEAU LOCAL**

Intensifier l'action climatique sur le terrain

RÉSULTAT 3.1	Les acteurs renforcent leur résilience et leur capacité d'adaptation en gérant les risques climatiques et en s'y adaptant, en particulier dans les zones les plus exposées au changement climatique, ce qui réduit les risques et accroît la durabilité des systèmes agroalimentaires, des écosystèmes et des moyens de subsistance connexes.			
DOMAINE D'ACTION 3.1.1	AUTONOMISER LES AGRICULTEURS ET LES COMMUNAUTÉS LOCALES AUX FINS DE L'ACTION POUR LE CLIMAT	INDICATEUR DU CADRE DE RÉSULTATS 2022–2025 ACTUALISÉ AP 4: Nombre de pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à des politiques, des stratégies et des programmes qui contribuent à la réalisation des cibles des ODD afin de permettre un accès plus équitable des petits producteurs et des agriculteurs familiaux aux ressources économiques et naturelles, aux marchés, aux services, à l'information, à l'éducation et aux technologies.		
Produit 3.1.1.1	Des connaissances et des solutions innovantes sont élaborées ou co-crées avec les acteurs locaux, notamment les peuples autochtones, les agriculteurs, y compris les agriculteurs familiaux, les pêcheurs et aquaculteurs, les gestionnaires forestiers, les populations tributaires des forêts, les gestionnaires des terres et des ressources en eau, les apiculteurs, les groupes locaux, les femmes, les jeunes, les personnes déplacées, les personnes handicapées, les municipalités, les communautés et autres intervenants de la chaîne alimentaire, afin que ceux-ci prennent des mesures climatiques.	DPP AP 1, AP 2, AP 4, AE 1 et AE 3	Cibles des ODD 2.4, 13.3, 14.2, 15.1, 15.2 et 15.3	Fonctions essentielles de la FAO 6
Produit 3.1.1.2	Les acteurs locaux, notamment les peuples autochtones, les agriculteurs, les agriculteurs familiaux, les pêcheurs et aquaculteurs, les gestionnaires forestiers, les populations tributaires des forêts, les gestionnaires des terres et des ressources en eau, les femmes, les apiculteurs, les jeunes, les personnes déplacées et les personnes handicapées, les municipalités, les communautés et autres intervenants de la chaîne alimentaire ont recensé des partenaires pertinents, y compris le secteur privé, et collaboré avec eux dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, et ont bénéficié d'un appui pour s'organiser en groupes, associations et coopératives afin d'être plus à même d'agir pour le climat et de bénéficier des fonds pour le climat.	DPP AP 1, AP 4 et AE 1	Cibles des ODD 13.1 et 17.6	Fonctions essentielles de la FAO 5
DOMAINE D'ACTION 3.1.2	ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS LOCALES ET DE LEURS ÉCOSYSTÈMES FACE AUX RISQUES CLIMATIQUES	INDICATEUR DU CADRE DE RÉSULTATS 2022–2025 ACTUALISÉ AV 4: Nombre de pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à la réalisation des cibles des ODD afin d'améliorer la connaissance des différents risques et de promouvoir des mécanismes de gouvernance efficaces pour la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité permettant de renforcer la résilience des systèmes agroalimentaires et des moyens d'existence face aux chocs et aux facteurs de stress socioéconomiques et environnementaux.		
Produit 3.1.2.1	Promotion des systèmes d'atténuation des risques et de protection sociale, notamment l'assurance couvrant les risques climatiques et les risques de catastrophes, pour les acteurs locaux afin de renforcer la résilience des petits agriculteurs vulnérables et des systèmes agroalimentaires dont ils dépendent.	DPP AP 4, AN 1, AN 2, AE 1 et AV 4	Cibles des ODD 1.3 et 13.1	Fonctions essentielles de la FAO 4
Produit 3.1.2.2	La FAO aide les acteurs locaux à accéder à des données plus précises sur les conséquences attendues du changement climatique et leurs effets sur les systèmes agroalimentaires et la biodiversité, et à exploiter ces données.	DPP AP 4, AN 1, AE 1 et AE 3	Cibles des ODD 1.3 et 13.1	Fonctions essentielles de la FAO 1, 4
Produit 3.1.2.3	La FAO aide les acteurs locaux à accéder aux systèmes d'alerte rapide et à évaluer, sélectionner et adopter des mesures de gestion des risques à la fois économiques, sans exclusive et faciles d'accès, ainsi qu'une assurance agricole et des mesures de réduction des risques de catastrophes climatiques.	DPP AP 1, AP 4 et AE 1	Cibles des ODD 2.4 et 13.3	Fonctions essentielles de la FAO 6
Produit 3.1.2.4	La FAO aide les acteurs locaux à rechercher, mettre en commun, adopter et transposer à grande échelle des pratiques d'adaptation et de résilience et des innovations adaptées aux conditions locales, aux écosystèmes, aux paysages terrestres et marins et aux bassins versants.	DPP AP 1, AP 4, AP 5, AE 1 et AV 4	Cibles des ODD 2.4, 13.3, 14.2 et 15.1	Fonctions essentielles de la FAO 6

RÉSULTAT 3.2	Les acteurs locaux contribuent à des voies de développement à faible taux d'émissions en participant à des systèmes agroalimentaires plus résilients et mieux adaptés, ce qui a des retombées bénéfiques sur le plan de l'atténuation.			
DOMAINE D'ACTION 3.2.1	S'ASSURER QUE LES ACTEURS LOCAUX TIRENT PARTI DES TECHNOLOGIES ET BÉNÉFICIE D'UN FINANCEMENT	INDICATEUR DU CADRE DE RÉSULTATS 2022–2025 ACTUALISÉ AP 5: Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à la réalisation des cibles des ODD visant l'intégration de technologies informatiques et numériques accessibles qui améliorent les débouchés commerciaux, la productivité et la résilience dans les politiques et les programmes relatifs aux systèmes agroalimentaires, l'accent étant mis sur l'accès équitable et à moindre coût des populations rurales pauvres et vulnérables à ces technologies.		
Produit 3.2.1.1	Les technologies informatiques et numériques ainsi que les services de communication ruraux inclusifs sont encouragés afin d'améliorer les débouchés commerciaux, la productivité, la résilience et l'efficacité dans les politiques et les programmes relatifs aux systèmes agroalimentaires, l'accent étant mis sur l'accès équitable et à moindre coût des communautés rurales pauvres et vulnérables à ces technologies.	DPP AP 1, AP 4 et AV 4	Cible des ODD 2.4	Fonctions essentielles de la FAO 6
Produit 3.2.1.2	Fourniture, à la demande des membres, d'une aide pour garantir que les acteurs locaux bénéficient du financement de l'action pour le climat et d'autres systèmes de rémunération des services environnementaux (y compris en donnant accès aux dispositifs de crédits carbone ou en permettant la réaffectation des subventions destinées aux systèmes agroalimentaires) et ont accès aux connaissances sur les bonnes pratiques et à des modèles d'activité inclusifs et durables avec les partenariats public-privé.	DPP AP 1, AP 4, AE 1, AV 4 et AV 6	Cibles des ODD 2.a, 2.4, 13.a et 15.1	Fonctions essentielles de la FAO 6

DOMAINE D'ACTION 3.2.2	FACILITER L'ACTION COLLECTIVE POUR LE CLIMAT DANS LES SYSTÈMES AGROALIMENTAIRES	INDICATEUR DU CADRE DE RÉSULTATS 2022–2025 ACTUALISÉ AV 5: Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à la réalisation des cibles des ODD afin d'accélérer la transformation agricole et le développement rural durable, en ciblant les plus pauvres et les personnes souffrant de la faim, en différenciant les territoires et les stratégies, et en réunissant toutes les dimensions pertinentes des systèmes agroalimentaires par l'analyse et les partenariats.		
Produit 3.2.2.1	Promotion de la bioéconomie (notamment des bioénergies et des bioproduits) comme moyen de développement à faible taux d'émissions.	DPP AE 1 et AE 2	Cibles des ODD 12.2 et 15.1	Fonctions essentielles de la FAO 2, 4, 5 et 6
Produit 3.2.2.2	Promotion de chaînes de valeur efficaces et inclusives contribuant à une gestion durable des ressources naturelles, à la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires et à l'atténuation.	DPP AN 4 et AE 1	Cibles des ODD 12.2, 12.3, 14.2 et 15.1	Fonctions essentielles de la FAO 2, 4, 5 et 6
Produit 3.2.2.3	Promotion d'une approche en faveur des villes vertes ¹⁹ pour assurer l'accès à une alimentation et à un environnement sains au moyen de systèmes agroalimentaires durables et en accroissant l'accès aux espaces verts grâce à la foresterie urbaine et périurbaine, et pour contribuer à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets, à la résilience et à une gestion durable des ressources naturelles.	DPP AN 1, AE 1, AE 3 et AE 4	Cibles des ODD 11.6 et 11.7	Fonctions essentielles de la FAO 2, 4, 5 et 6

¹⁹ L'initiative Villes vertes est axée sur l'amélioration de l'environnement urbain, le renforcement des liens entre les zones urbaines et les zones rurales et le renforcement de la résilience des populations, des services et des systèmes urbains face aux chocs externes. En garantissant l'accès à une alimentation et à un environnement sains au moyen de systèmes agroalimentaires durables et en accroissant l'accès aux espaces verts grâce à la foresterie urbaine et périurbaine, elle contribuera à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets ainsi qu'à une gestion durable des ressources. <https://www.fao.org/green-cities-initiative/fr>.

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX Améliorer les modalités opérationnelles de la FAO

RÉSULTAT		Les modalités opérationnelles de la FAO sont renforcées, notamment par le développement des capacités, la mobilisation des ressources, les partenariats et la communication, afin d'assurer le succès de l'action de la FAO pour le climat.		
DOMAINE D'ACTION c.1		RENFORCER LES CAPACITÉS DES RESSOURCES HUMAINES DE LA FAO AUX FINS DE SON ACTION POUR LE CLIMAT ET DE L'INTÉGRATION DES RISQUES CLIMATIQUES		
		INDICATEUR DU CADRE DE RÉSULTATS 2022–2025 ACTUALISÉ 5.4.B: Nombre d'innovations technologiques, sociales, institutionnelles, stratégiques et/ou financières de bonne qualité et cohérentes promues et/ou intégrées dans les interventions programmatiques de la FAO afin de porter les effets à leur maximum et de réduire au minimum les arbitrages nécessaires de sorte que les systèmes agroalimentaires soient résilients et durables.		
Produit c.1.1	Affectation de ressources humaines à la mise en œuvre de l'action de la FAO pour le climat, en particulier des activités ayant trait à la Stratégie relative au changement climatique et à son plan d'action.	DPP AE 1	Cible des ODD 13.b	Fonctions essentielles de la FAO 7
Produit c.1.2	Fourniture d'une aide à tous les membres du personnel de la FAO travaillant dans les divisions techniques, les bureaux et les centres, ainsi que les bureaux décentralisés pour leur permettre d'accéder aux informations les plus récentes sur le changement climatique, ainsi que sur ses incidences sur tous les secteurs des systèmes agroalimentaires et dans d'autres domaines (biodiversité, désertification et ODD).	DPP AE 1	Cibles des ODD 13.3 et 13.b	Fonctions essentielles de la FAO 1, 6 et 7
Produit c.1.3	Prise en compte des questions climatiques, notamment les risques climatiques et les incidences, dans la planification interne et les cycles de projets de la FAO, au titre du Cadre de gestion environnementale et sociale.	DPP AE 1	Cibles des ODD 13.3 et 13.b	Fonctions essentielles de la FAO 1, 6 et 7
Produit c.1.4	Collaboration renforcée entre les divisions/unités techniques (y compris les bureaux et les centres) et les bureaux décentralisés aux fins de la mise en commun des capacités d'action pour le climat.	DPP AE 1	Cible des ODD 13.1	Fonctions essentielles de la FAO 4 et 7
DOMAINE D'ACTION c.2		MOBILISER DES RESSOURCES FINANCIÈRES AUX FINS DE L'ACTION DE LA FAO POUR LE CLIMAT		
		INDICATEUR DU CADRE DE RÉSULTATS 2022–2025 ACTUALISÉ 7.3.A: Contributions volontaires mobilisées et maintenues pour l'exercice biennal.		
Produit c.2.1	Renforcement du dialogue entre la FAO et les donateurs en vue de mobiliser un financement des activités relatives au climat pour mettre en œuvre l'action, les programmes et les projets pour le climat dans le cadre de la Stratégie de la FAO en matière de changement climatique.	DPP AE 1 et AV 6	Cibles des ODD 17.2 et 17.3	Fonctions essentielles de la FAO 4 et 7
Produit c.2.2	Fourniture d'une aide aux divisions et unités pertinentes, au siège, dans les bureaux régionaux et sous-régionaux et dans les bureaux de pays, aux fins de la mobilisation de fonds extrabudgétaires auprès de sources internes et externes, de fonds verticaux et du secteur privé pour mettre en œuvre la Stratégie de la FAO en matière de changement climatique.	DPP AE 1 et AV 6 6	Cibles des ODD 17.2 et 17.3	Fonctions essentielles de la FAO 4 et 7
Produit c.2.3	Renforcement du recensement et du suivi des possibilités de partenariat et de mobilisation de ressources en faveur de l'action de la FAO pour le climat.	DPP AE 1 et AV 6	Cibles des ODD 17.2 et 17.3	Fonctions essentielles de la FAO 4 et 7
DOMAINE D'ACTION c.3		SENSIBILISATION ET COMMUNICATION SUR LES PROGRÈS ACCOMPLIS ET LES RÉSULTATS OBTENUS PAR LA FAO DANS LA MISE EN ŒUVRE DE SON ACTION POUR LE CLIMAT		
		INDICATEUR DU CADRE DE RÉSULTATS 2022–2025 ACTUALISÉ 7.2.B: Nombre de visites sur FAO.org (nombre d'utilisateurs de la page consacrée au climat).		
Produit c.3.1	Communication sur les progrès accomplis et les résultats obtenus dans la mise en œuvre de l'action de la FAO pour le climat au sein de l'Organisation, au siège et dans les bureaux décentralisés.	DPP AE 1	Cible des ODD 13.3	Fonctions essentielles de la FAO 7
Produit c.3.2	Accès facilité à l'information concernant les activités, les progrès et les réalisations de la FAO relatifs au changement climatique, ainsi qu'aux faits, chiffres et messages clés au sein de l'Organisation et en dehors de celle-ci.	DPP AE 1	Cible des ODD 13.3	Fonctions essentielles de la FAO 7
Produit c.3.3	Élaboration d'une stratégie d'information et de communication pour sensibiliser les parties prenantes pertinentes ciblées et le grand public aux liens entre le changement climatique et les systèmes agroalimentaires, ainsi qu'à l'action de la FAO pour le climat, et les mobiliser.	DPP AE 1	Cibles des ODD 13.3	Fonctions essentielles de la FAO 7



DOMAINE D'ACTION c.4		INDICATEUR DU CADRE DE RÉSULTATS 2022–2025 ACTUALISÉ		
NOUER DES PARTENARIATS POUR APPUYER LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION DE LA FAO POUR LE CLIMAT		7.1.A: Nombre de partenariats, d'alliances, de réseaux et de plateformes stratégiques négociés, établis ou maintenus avec des acteurs étatiques et non étatiques.		
Produit c.4.1	Intégration et participation facilitées du secteur privé à l'action de la FAO pour le climat concernant les systèmes agroalimentaires, conformément à la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021–2025.	DPP AE 1 et AV 5	Cibles des ODD 17.3, 17.16 et 17.17	Fonctions essentielles de la FAO 5
Produit c.4.2	Collaboration facilitée entre la FAO, les organismes ayant leur siège à Rome, les autres entités du système des Nations Unies ainsi que d'autres organisations internationales et régionales, des universités et des établissements de recherche, sur les questions liées au climat ayant trait aux systèmes agroalimentaires, aux ressources naturelles, à la sécurité alimentaire et à la nutrition.	DPP AE 1	Cibles des ODD 17.16 et 17.17	Fonctions essentielles de la FAO 5
Produit c.4.3	Participation facilitée de la société civile et des populations autochtones à l'action de la FAO pour le climat concernant les systèmes agroalimentaires.	DPP AE 1	Cibles des ODD 17.16 et 17.17	Fonctions essentielles de la FAO 5

SUIVI ET ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

Le plan d'action définit les modalités permettant de mesurer les progrès accomplis et les effets obtenus en matière de concrétisation de la vision, de l'impact et des résultats escomptés de la Stratégie. Le suivi du plan d'action et la communication d'informations y relatives se feront par l'élaboration, tous les deux ans, d'un rapport d'activité dans le cadre du rapport sur l'exécution du Programme et sa présentation aux sessions correspondantes des organes directeurs.

Le prochain rapport d'activité, établi pour la période 2022–2023, sera présenté à une session du Comité du Programme en 2024. Ainsi, la communication est conforme aux procédures internes d'établissement de rapports de la FAO établies dans le Cadre stratégique et le Plan à moyen terme 2022–2025 de l'Organisation et, par conséquent, alignée sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les ODD.

EXAMEN ET MISE À JOUR

Le plan d'action est un «document évolutif» qui sera régulièrement revu et mis à jour par OCB compte tenu des faits nouveaux pertinents survenus dans le domaine et des informations actualisées qui seront reçues chaque année des divisions/unités techniques, y compris les bureaux et les centres situés au siège, et des bureaux décentralisés de la FAO.

Dans le cadre de ce processus de communication d'informations actualisées, les indicateurs peuvent être adaptés, le cas échéant, en fonction des données collectées (efficacité et qualité), pour tenir compte de toute modification des processus de suivi de la FAO.

En outre, le plan d'action sera étayé par les résultats des organes directeurs de la FAO et des conférences des Parties à la CCNUCC, ainsi que les autres décisions pertinentes relatives aux autres conventions de Rio et aux ODD.

ANNEXE 1

Vision, piliers et résultats de la Stratégie relative au changement climatique 2022–2031

VISION DE LA FAO

Les systèmes agroalimentaires sont durables, inclusifs, résilients et adaptables au changement climatique et à ses effets; ils contribuent à des économies à faible taux d'émissions et permettent aux générations actuelles et futures d'avoir accès à une nourriture saine, salubre et nutritive en quantité suffisante, ainsi qu'à d'autres produits et services agricoles, en ne laissant personne de côté.

PREMIER PILIER. NIVEAUX MONDIAL ET RÉGIONAL: renforcer les politiques et la gouvernance mondiales et régionales en matière de climat

RÉSULTAT 1.1

Les questions relatives à la sécurité alimentaire, à la nutrition, aux systèmes agroalimentaires, aux ressources naturelles et aux moyens de subsistance sont pleinement intégrées aux programmes internationaux en matière de climat, d'environnement, de gestion des risques de catastrophe, d'aide humanitaire et de développement comme composantes à part entière de la solution à apporter au changement climatique, et le financement pour le climat consacré aux systèmes agroalimentaires y contribue.

RÉSULTAT 1.2

La communauté internationale, les pays et les partenaires peuvent utiliser des données, y compris scientifiques, des outils, des protocoles, des directives et des normes ayant trait au changement climatique et aux systèmes agroalimentaires qui sont mis au point et rassemblés par la FAO et ses partenaires, notamment aux fins du suivi et de la communication d'informations à la demande des membres, de l'analyse des risques et de la vulnérabilité face au changement climatique, de l'analyse des obstacles à l'adaptation et des coûts d'adaptation, de la conception de modèles d'évaluation et de l'adoption de bonnes pratiques et de politiques relatives à la résilience et à l'adaptation face au changement climatique ainsi qu'à son atténuation.

DEUXIÈME PILIER. NIVEAU NATIONAL: renforcer la capacité qu'ont les pays d'agir pour le climat

RÉSULTAT 2.1

Les membres de la FAO mettent en œuvre les engagements climatiques qu'ils ont énoncés dans leurs stratégies sur les systèmes agroalimentaires et/ou le changement climatique. Ils effectuent un suivi de ces engagements, en rendent compte et les mettent en lien avec d'autres engagements et indicateurs du développement durable, notamment dans leurs rapports périodiques soumis au titre du cadre de transparence renforcée de la CCNUCC et d'autres cadres internationaux d'établissement de rapports.

RÉSULTAT 2.2

Les membres de la FAO intègrent la résilience et l'adaptation face au changement climatique ainsi que son atténuation dans les politiques, textes législatifs, plans, programmes, pratiques et investissements nationaux et internationaux qui concernent les systèmes agroalimentaires, notamment au moyen des cadres de programmation par pays de la FAO et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

TROISIÈME PILIER. NIVEAU LOCAL: intensifier l'action climatique sur le terrain

RÉSULTAT 3.1

Les acteurs renforcent leur résilience et leur capacité d'adaptation en gérant les risques climatiques et en s'y adaptant, en particulier dans les zones les plus exposées au changement climatique, ce qui réduit les risques et accroît la durabilité des systèmes agroalimentaires, des écosystèmes et des moyens de subsistance connexes.

RÉSULTAT 3.2

Les acteurs contribuent à des voies de développement à faible taux d'émissions en participant à des systèmes agroalimentaires plus résilients et mieux adaptés, ce qui a des retombées bénéfiques sur le plan de l'atténuation.



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture**

Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie
(+39) 06 57051
FAO-HQ@fao.org